



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 25 MARS 2024

Délibération N° DEL12/2024

**Approbation des comptes de gestion 2023 du receveur
Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale
Budgets annexes : Résidence autonomie la Vaumonnaie – Forfait Soins Courants
Service Soins Infirmiers A Domicile – Service Aide A Domicile**

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Christine PICARD, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMEN, Carine GENTIL, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN (pouvoir à Isabelle ANTORE), Philippe VISERY.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des Comptes de Tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le résultat des Comptes de Gestion est égal à celui des Comptes Administratifs du Centre Communal d'Action Sociale et des budgets annexes (cf : Annexe 1 – Comptes de gestion 2023) :

- ✓ Service Soins Infirmiers A Domicile
- ✓ Résidence Autonomie de la Vaumonnaie
- ✓ Forfaits Soins Courants
- ✓ Service d'Aide A Domicile

Considérant qu'il n'y a lieu de faire aucune observation,

Accusé de réception en préfecture 028-262800584-20240325-DEL12-2024-DE Date de télétransmission : 28/03/2024 Date de réception préfecture : 28/03/2024

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Je vous propose de déclarer que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2023, par le Receveur, visés et certifiés conformes par moi-même, Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de notre part.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2023, par le Receveur, visés et certifiés conformes par moi-même, Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
Du Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 28/03/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20240325-DEL12-2024-DE
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024